

Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 20-11-2017

Les membres du conseil d'administration sont accueillis par M.P. Luciani, principale, qui les remercie de leur présence.

Sont excusées : Mesdames Anne Brugnera (Métropole de Lyon), Françoise Chevallier (Ville de Lyon), Aurélie Dessert (Personnalité qualifiée -Mémorial de la prison Montluc) et Silvino, élue PEEP.

La principale déclare la séance ouverte à 18h15.

23 personnes sont présentes. Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut se tenir.

1) Installation du Conseil d'Administration et des autres instances de l'établissement (Annexe 1)

Il est procédé à l'installation des différentes instances de l'établissement :

- Commission permanente,
- Conseil de discipline,
- Commission éducative
- Conseil de la Vie Collégienne,
- Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté
- Commission Hygiène et Sécurité,
- Commission d'appel d'offres,

Des précisions sont apportées sur les différentes instances.

2) Examen de l'ordre du jour et désignation d'un secrétaire de séance

Désignation du secrétaire de séance : Mme Khadly.

La principale soumet l'ordre du jour au vote.

Vote : l'ordre du jour est adopté à l'unanimité

3) Procès verbal de la réunion du 28 septembre 2017

La principale soumet le compte-rendu du CA du 28 septembre 2017 au vote.

Vote : le compte rendu de la réunion du 28 septembre 2017 est adopté à l'unanimité

4) Règlement intérieur du conseil d'administration (annexe 2)

La principale présente le projet de règlement intérieur du conseil d'administration. Elle précise qu'il est identique à celui de l'an passé et que les 2 principales décisions qu'il contient sont que le CA ne délègue aucune compétence à une autre instance et que la durée du CA est limitée à 3h.

Vote : le règlement intérieur du conseil d'administration est adopté à l'unanimité

5) Questions financières

- convention d'adhésion au groupement comptable (annexe 3)

L'adjointe gestionnaire explique que le lycée Lumière gère plusieurs établissements en matière comptable et demande à chacun une contribution financière pour couvrir les frais de gestion.

Le lycée Lumière s'occupe de la comptabilité et l'édition de tous les documents comptables pour les établissements qui lui sont rattachés.

La principale demande que lui soit accordée l'autorisation de signer la convention d'adhésion au groupement comptable.

Vote : l'autorisation de signer la convention est accordée à l'unanimité

- convention de mutualisation de la gestion des paies des personnels en CUI (annexe 4)

L'adjointe gestionnaire explique que c'est le service MUTCAID du lycée Lumière qui assure la rémunération des personnels en CUI. Cette convention décrit le rôle et les obligations de chacun. Elle autorise le prélèvement sur le compte de l'employeur et définit notamment les échanges d'informations indispensables à la liquidation de la paie, à la justification du prélèvement et du paiement des salaires.

La principale demande que lui soit accordée l'autorisation de signer la convention de mutualisation de la gestion des paies des personnels en CUI.

Vote : l'autorisation de signer la convention est accordée à l'unanimité

- **convention d'adhésion au groupement de service pour la formation des personnels en CUI (annexe 5)**

L'adjointe gestionnaire donne des informations sur les formations organisées à l'intention des personnels en CUI. Les EPLE sont employeurs de contrats aidés et ont donc l'obligation de proposer à leurs salariés en contrat aidé une formation d'insertion professionnelle. Le groupement de service a pour objet de coordonner avec le GIPAL Formation les offres de formations, de passer les commandes de formations auprès des GRETA et de gérer les crédits délégués par l'académie.

La principale demande que lui soit accordée l'autorisation de signer la convention d'adhésion au groupement de service pour la formation des personnels en CUI.

Vote : l'autorisation de signer la convention est accordée à l'unanimité

- **convention avec le Réseau d'Assistance Informatique de Proximité (RAIP) (annexe 6)**

Le RAIP est un dispositif académique qui assure la maintenance de l'informatique de gestion des établissements.

La principale demande que lui soit accordée l'autorisation de signer la convention avec le RAIP.

Vote : l'autorisation de signer la convention avec le RAIP est accordée à l'unanimité

- **convention d'utilisation des équipements sportifs (annexe 7)**

La principale explique que la mairie de Lyon met à la disposition du collège plusieurs installations sportives : piscines (Charial et Garibaldi), gymnases (Charial, Vivier-Merle, Maison du Judo), parc pour la pratique de la course d'orientation (Parilly).

Cela donne lieu à une convention car les collèges sont du ressort de la Métropole.

Vote : l'autorisation de signer la convention d'utilisation des équipements sportifs est accordée à l'unanimité

- **décisions budgétaires modificatives (pour information)**

L'adjointe gestionnaire présente les modifications apportées au budget 2017 suite à l'allocation de nouvelles subventions :

- 210€ pour les fonds sociaux (subvention de l'Etat),
- 1210€ alloués par la Métropole pour la réalisation d'actions pédagogiques (« Farandole des livres », éducation aux médias, "collège au cinéma").

- **contrat photocopieur couleur (annexe 8)**

La principale commente le document présenté au conseil d'administration.

Les données comparatives ont été affinées après avoir été soumises à la commission d'appel d'offres le 20 octobre dernier.

Les membres du CA échangent sur les 3 contrats les moins onéreux, contrats d'une durée de 16 trimestres, comme préconisé par le rectorat.

Il ressort des débats que la proposition d'Avenir Bureautique, société qui gère déjà (et de façon satisfaisante) l'un des photocopieurs du collège, est la plus intéressante ; c'est d'autant plus vrai qu'une proposition plus avantageuse doit être transmise au collège dans les jours qui viennent.

La principale demande l'autorisation de signer le contrat de location d'un photocopieur couleur proposé par la société AVENIR BUREAUTIQUE.

Vote : l'autorisation de signer le contrat est accordée à l'unanimité

- **Budget 2018** (annexes 9, 9 bis et 9 ter)

La principale donne des précisions sur le montant de la dotation, qui a été rectifié.

Le montant alloué est de 116 430€, dont 61 166€ préconisés pour la viabilisation. La part viabilisation est calculée à partir de la moyenne des consommations des 3 dernières années, dont la Métropole soustrait la moyenne des reversements effectués de la société 1001 Repas ; en effet, le prestataire de la DSP reverse au collège le montant de sa consommation de gaz, d'électricité et d'eau. Cette somme est ensuite actualisée selon l'évolution de l'indice INSEE.

L'adjointe gestionnaire présente la proposition de budget 2018 et les choix effectués.

Une partie de la dotation de fonctionnement est attribuée au service AP (Activités Pédagogiques) et l'autre partie est affectée au service ALO (Administration et Logistique), selon une prévision permettant de couvrir tous les besoins du collège.

La maîtrise des charges, la satisfaction des besoins en crédits pédagogiques et la limitation de la participation financière demandée aux familles pour les sorties et voyages constituent les principaux objectifs du budget présenté.

La principale soumet le budget 2018 au vote.

Vote : le budget 2018 est adopté à l'unanimité

6) Questions pédagogiques

- **Projet de voyage en Allemagne** (annexe 10)

La principale présente le projet, en regrettant que la professeure d'allemand qui en est à l'origine n'ait pas répondu à son invitation à venir le présenter en CA, suite aux nombreuses questions des **représentants des parents**.

Elle indique qu'il n'a pas pu être soumis au conseil pédagogique car il lui est parvenu quelques jours seulement avant le CA, d'où aussi le manque de précisions sur son contenu.

Il s'agit d'un voyage de 3 jours à Fribourg au mois de mars 2018 avec hébergement en familles (2 nuits) proposé aux élèves germanistes de 4^{ème} (bilangues et LV2).

Ce voyage s'effectuerait avec un autre collège de Lyon (15 élèves du collège Alice Guy).

Un budget prévisionnel a été établi, qui pourrait être revu à la baisse ; en effet, un seul devis a été établi pour le moment et d'autres sont en cours.

Les élèves devront également mener des actions au profit du FSE, qui subventionnera le voyage en retour.

25 élèves sur 31 ont répondu positivement au sondage fait par la professeure d'allemand auprès des familles. Les représentants des parents d'élèves ont soumis un certain nombre de questions à l'enseignante, qui les a contactés en direct :

- *Sur le plan pédagogique, en dehors de sa portée linguistique, ce voyage s'articule-t-il avec des projets menés en classe de 4^{ème}, en allemand et/ou dans d'autres matières?*
- *Quel sera le programme du séjour ?*
- *Au regard du prix du déplacement lui même, serait-il envisageable d'allonger la durée du séjour ?*
- *Les élèves seront-ils seuls dans les familles?*
- *S'il s'avérait qu'un nombre significatif d'élèves/familles a répondu négativement, cela ne fragilise-t-il pas les objectifs pédagogiques poursuivis ?*
- *Si le prix du voyage était trop élevé, quelles actions peuvent être envisagées pour permettre d'emmener tous les élèves germanistes de 4e3, 4e4 et 4e5 ?*
- *Est-il envisagé que tous les voyages aient lieu aux mêmes dates pour éviter une nouvelle désorganisation des emplois du temps ?*

A ces questions, Mme Bus, professeure d'allemand, a répondu qu'il n'y avait pas de projet particulier lié au voyage, qu'il n'y avait pas d'appariement prévu, qu'une durée plus longue serait plus coûteuse, que les élèves seraient 2, 3 ou 4 par famille.

Question de Mme Muller, élue FCPE : possibilité de regrouper les voyages pour faire une semaine des voyages.

La principale répond que pour organiser une semaine des voyages, il faut que tous les voyages soient présentés en même temps, c'est-à-dire au 1er CA de l'année comme cela est normalement prévu.

M. Quintelas, élu PEEP, propose qu'un protocole soit établi et faute de respecter ce protocole un voyage ne pourrait être présenté au CA.

La principale précise qu'il faudrait préciser cela dans le règlement intérieur du CA mais que, quoi qu'il en soit, un protocole a bel et bien été défini au sein du collège :

Projet annoncé en fin d'année scolaire, fiche projet établie à la rentrée, présentation du projet finalisé (avant toute information aux familles) en conseil pédagogique puis au 1er CA (fin septembre).

La principale indique que lors du 1^{er} CA un projet de voyage interdisciplinaire (Langues anciennes/EPS) concernant une cinquantaine d'élèves de 4^{ème} (dont des germanistes) a été approuvé.

Un problème va donc se poser car les élèves ne pourront participer à deux voyages.

La principale soumet le projet de voyage et la participation demandée aux familles au vote.

Vote : le projet de voyage en Allemagne et la participation financière demandée aux familles sont approuvés (9 voix pour, 4 contre et 10 abstentions)

- **Information sur le dispositif "Devoirs faits" (annexe 11)**

La principale présente les objectifs de ce nouveau dispositif national et les modalités de sa mise en œuvre au collège Gilbert Dru.

Ce dispositif a été mis en place aujourd'hui lundi 20 novembre (8 groupes pour le moment). Des moyens supplémentaires ont été alloués à l'établissement (1 IMP et une enveloppe d'HSE) pour rémunérer le coordonnateur du dispositif et les enseignants qui assurent l'encadrement des séances, en co-animation, chaque fois que possible, avec un AED.

- **Évaluation nationale 6^{ème}**

La principale présente le cadre de cette évaluation, qui concerne les élèves de 6^{ème} de tous les collèges, publics et privés, de France.

Elle indique comment elle a été organisée au collège et quelle communication a accompagné sa mise en place.

L'évaluation, entièrement numérique, porte sur les mathématiques et le français, soit deux séances de 50 minutes pour chacune des deux disciplines. 24 séances ont dû être programmées (4 par classe, entre le 14 novembre et le 1^{er} décembre) car la bande passante du collège ne permet la connexion simultanée que de 15 ordinateurs. Aucune correction ne sera effectuée au collège et ces tests n'impacteront pas les résultats des élèves.

- **Bilan de l'exercice de mise en sûreté du 9 novembre (annexe 12)**

Le principal adjoint présente l'exercice et en dresse le bilan. Les points forts de l'exercice ont été la réactivité des élèves, leur participation active au déplacement des meubles et à la fermeture des volets, ainsi que l'information des parents (sms envoyés la veille). Les points à améliorer sont : le volume de l'alarme, qui est quasi inaudible dans certaines classes, sa durée trop courte et le silence non respecté par quelques élèves.

En conclusion, l'exercice s'est bien passé, le compte-rendu a été transmis au Rectorat et les problèmes techniques communiqués aux services techniques de la Métropole.

6) Questions diverses

La principale lit les questions des élus FCPE :

1. *Y-a-t-il eu, ou y aura t'il, des suppressions de contrats aidés au collège Gilbert Dru. Si oui, combien de contrats cela concerne t-il ? A partir de quelle date ? Quelles sont les fonctions remplies par ce(s) contrat(s) aidé(s)? Quelles sont les activités mises en péril, ou carrément supprimées et les conséquences de ces suppressions pour les enfants et/ou pour l'organisation, qu'il faudra nécessairement modifier pour « s'adapter » ?*

Le collège Gilbert DRU emploie un contrat aidé pour un poste d'AESH. Il n'y a pas de suppression prévue pour les accompagnants d'élèves en situation de handicap, il y a juste une modification de la durée du contrat : elle passe de 12 à 10 mois.

1. *Nous avons appris qu'aura lieu en 2018 un appel d'offres concernant le renouvellement du contrat de délégation de service public de la restauration scolaire au collège Gilbert Dru. Quelle est la date d'échéance du contrat en cours ? Quel est l'échéancier de l'appel d'offres ? Quel est le périmètre du lot auquel les entreprises devront répondre (nombre d'établissements) ? Quel en est le cahier des charges ?*

La principale communique les informations que lui a transmises le service concerné à la Métropole.

La date d'échéance du contrat en cours est juillet 2018 ; la négociation se déroulera en janvier et la notification sera effectuée en fin d'année scolaire.

Le collège Gilbert Dru fait partie d'un lot incluant les collèges Pablo Picasso (Bron), Raoul Dufy et Professeur Dargent (Lyon 3^{ème}), Jean Macé et Louis Juvet (Villeurbanne), Évariste Galois (Meyzieu).

Une communication sera faite en début d'année 2018 sur les principales caractéristiques du cahier des charges. Le recours au bio dans l'alimentation constitue un des points majeurs de changement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Le secrétaire de séance



Ilham Khadly

La présidente du conseil d'administration



Marie-Paule Luciani